

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

du TRENTE ET UN JANVIER
DEUX MILLE VINGT CINQ

DEMANDEUR :

TRIBUNAL DE COMMERCE
34, Rue de Strasbourg BP 265
à CARCASSONNE (11000).

S.E.L.A.R.L.
AUXILIA JURIS
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOC.
76 Allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE
Tél. :04.68.25.03.31
Fax : 04.68.71.05.60
paiement CB en ligne
<https://www.auxiliajuris.fr>
SIRET :504 120 635 00025

dossier n° 6078245



S.E.L.A.R.L.
AUXILIA JURIS
Commissaires de Justice assoc.
76 Allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE
Tél. :04.68.25.03.31
Fax : 04.68.71.05.60
paiement CB en ligne
<https://www.auxiliajuris.fr>
SIRET :504 120 635 00025

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

Dressé le **TRENTE ET UN JANVIER**
DEUX MILLE VINGT CINQ

Références à Rappeler :

6078245/INV/CP

A LA DEMANDE DE :

TRIBUNAL DE COMMERCE, dont le siège social est situé 34, Rue de Strasbourg, BP 265 à CARCASSONNE (11000), agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social .

Elisant domicile en notre Etude.

AGISSANT EN VERTU D'Un jugement en matière de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 4 décembre 2024

Nous commettant à l'effet de procéder à l'inventaire de l'actif mobilier, des garanties qui le grèvent et d'une prise du patrimoine de :

Monsieur **SEGUI ANTHONY**
15 RUE DU SEIGLE

11000 CARCASSONNE

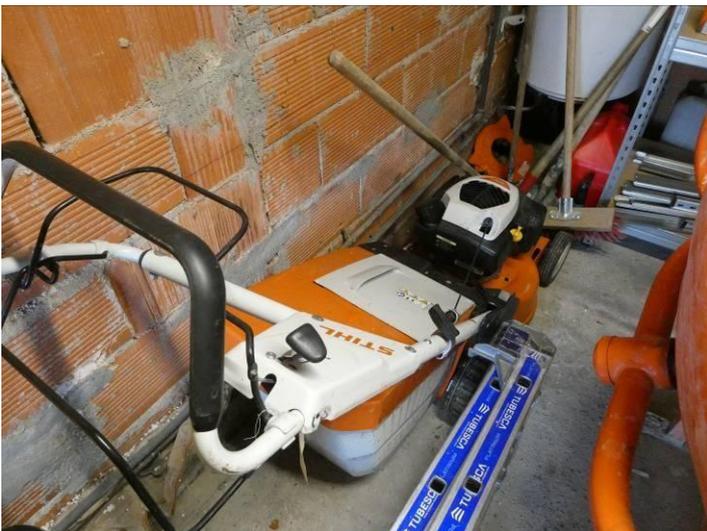
Déférant à cette réquisition,

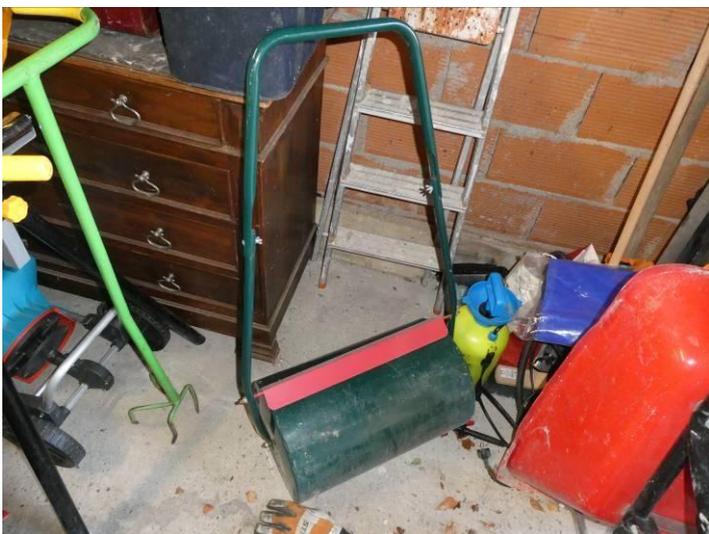
Selarl AUXILIA JURIS, Huissiers de Justice associés domiciliée 76 Allée d'Iéna 11000 CARCASSONNE l'un d'eux soussigné ;

Me suis transporté où là étant, en présence de Monsieur Anthony SEGUI, je procède à l'inventaire de l'actif mobilier suivant :

Désignation
1 véhicule de marque RENAULT Master double cabine et benne basculante immatriculé BW-112- NN, 231730 km année 2011 (photos n° 1 et 2)
1 tondeuse thermique de marque STIHL RM650V (photo n° 3)
1 motoculteur thermique (photo n° 4)
1 bétonnière 160 litres électrique de marque IRBAL (photo n° 5)
1 élagueuse à perche de marque STIHL (photo n° 6)
1 scie à onglet de marque TITAN sur support (photo n° 7)

1 épandeur à engrais de marque GARDENA (photo n° 8)
1 rouleau à gazon (photo n° 9)
1 compresseur de marque ABAC (photo n° 10)
1 scarificateur de marque STIGA SVP40G (photo n° 11)
2 panneaux de signalisation sur pied (photo n° 12)
M. SEGUI m'indique qu'il possède un échafaudage situé sur un chantier à MAZAMET composé de 2 plateaux et de tréteaux





A notre demande concernant du matériel en dépôt ou faisant l'objet d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire, il nous est indiqué par qu'il n'en existait pas, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves.

Concernant l'éventuelle application d'une clause de réserve de propriété, il nous est répondu qu'il n'a pas souvenance d'avoir signé ou souscrit un contrat ou un bon de livraison se prévalant d'une pareille clause ;

Ceci fait, il nous a déclaré qu'il avait fidèlement fait décrire tout ce qui représentait son actif mobilier, réponse contre laquelle nous avons fait les plus expresses réserves. Il nous déclare en outre qu'il n'avait aucun salarié à son service.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

Me Pascal CHABERT
Commissaire de Justice